

Département du CALVADOS
Arrondissement de VIRE
CONDE-EN-NORMANDIE
Commune déléguée de
CONDÉ-SUR-NOIREAU

Extrait
du registre des arrêtés
N°GEN.-2025-375

Nature de l'acte : 3.5.2

ARRETE INDIVIDUEL AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de Condé-en-Normandie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1, et L.2212-2 et L.2213-6 ;
Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.3111-1, L.2122-2 et L.2122-3 ;
Vu le Code du Commerce ;
Vu le Code de la Voirie Routière notamment l'article R.116-2 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Santé Publique ;
Vu le Règlement Sanitaire Départemental ;
Vu l'arrêté municipal N° GEN.-2023-163 portant règlement d'occupation du domaine public ;
Vu la demande présentée par M. Julien LECHATELLIER, propriétaire de la Cave Muzard, située 9 rue Saint-Jacques à Condé-sur-Noireau 14110 CONDÉ-EN-NORMANDIE afin d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'installation d'un chevalet.
Considérant qu'il y a lieu d'accéder à la requête du pétitionnaire.

ARRETE

Article 1

M. Julien LECHATELLIER, propriétaire de la Cave Muzard est autorisé à utiliser le domaine public afin d'y installer un chevalet, au droit de son établissement situé 9 rue Saint-Jacques (conformément à la demande déposée). Le premier chevalet est autorisé à titre gracieux.

Article 2

La présente autorisation est accordée, à la date de signature du présent arrêté, à titre précaire et révocable à tout moment, sans indemnité.

Article 3

Le permissionnaire respectera le règlement d'occupation du domaine public (arrêté n° GEN.-2023-163).

Article 4


Le permissionnaire s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public conformément aux tarifs votés en conseil municipal.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, et Monsieur Julien LECHATELLIER.

Fait à Condé-en-Normandie, le 29 décembre 2025

Valérie DESQUESNE
Maire de Condé-en-Normandie
Vice-Présidente de l'intercom de la Vire au Noireau
Vice-Présidente du Conseil Départemental du Calvados



Pas de délégation
Le Maire Adjoint
Pascal DALIGAULT

V.D.